

COMMUNE DE GENESTON

ASSOCIATION

LOI DU 1ER JUILLET 1901 RELATIVE AU CONTRAT D'ASSOCIATION

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2021

ASSOCIATIONS CULTURELLES ET AUTRES

Ce dossier rempli doit être déposé en Mairie avant le 11 janvier 2021. Il est indispensable pour l'obtention d'une subvention municipale.

Tout dossier incomplet ou déposé après la date limite sera traité ultérieurement.

Veuillez cocher la case correspondant à votre situation :

- Première demande
 Renouvellement d'une demande

1 Renseignements administratifs

Nom de l'association :

- Activité :
- Année de création :
- Adresse :
- Etablissement bancaire
- Affiliation : **OUI** **NON** *Si affiliation N° : .*

Composition du Bureau :

	Président(e)	Secrétaire	Trésorier(e)
Prénom/Nom			
Adresse			
Code Postal/Ville			
Téléphone fixe			
Portable			
Courriel			

Mairie de Geneston

37 rue Jean-Baptiste Legeay,
44140 GENESTON

Tél. 02 40 26 10 20
Fax 02 40 26 14 76

mairie@geneston.fr
www.geneston.fr



Vos adhérents (cotisation annuelle) :

	Nombre total	Répartition		Montant de la cotisation ou licence en €
		Geneston	Hors commune	
0 à 18 ans				
+ 18 ans				

Intervenants :

	Nombre	Nombre d'heures hebdomadaires
Intervenant rémunéré		
Intervenant bénévole		

Animations communales :

	Thème	Date	Lieu
Spectacle			
Loto			
Gala			
Soirée			
Tournoi			
Autres			



Utilisation des médias communaux :

- Bulletin Municipal
- Page Facebook de la commune
- Site internet
- Panneau lumineux
- Banderoles
- Autres (justifier) :

Frais de déplacement de l'association (Informel ne rentre pas dans le calcul de la subvention)

- Kilomètres annuels :
- Dépenses annuelles :

Evolution de l'association :

Avez-vous un projet de manifestation particulier ? Si oui lequel, préciser la date et le lieu.

Quels seraient vos besoins pour votre association ? (Local, subvention, matériel, etc).

Relations avec la municipalité :

En quoi la municipalité peut vous aider ?

- Support de communication (site internet, panneau lumineux, réseaux sociaux...)
- Autres :



Votre présence aux 2 réunions des associations en juin (annulée) et novembre ainsi qu'au forum des associations sont des critères pour le calcul de la subvention.

Aviez-vous prévu de participer au forum des associations 2020 (annulé) ?

OUI

NON

Aviez-vous des suggestions pour le prochain forum du 28 août 2021 ?

Envisagez-vous de participer au forum des associations 2021 ?

OUI

NON

Aviez-vous Participé à la réunion de novembre 2020 (annulée) ?

OUI

NON

Subvention perçue de la Commune de Geneston en 2020 :



2 Renseignements financiers et bancaires

- **Avez-vous eu au cours de l'année un incident financier ayant eu des conséquences sérieuses sur les finances de votre association ?**

(Exemple : échec d'une fête, pertes exceptionnelles...)

NON OUI préciser nature :

- **Afin de bénéficier d'une subvention, merci de motiver votre demande :**

- **Votre association connaît-elle des difficultés ? si oui est-elle en attente d'un accompagnement ?**

- **Pièce à joindre obligatoirement :**

- RIB
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Votre bilan financier
- Votre bilan prévisionnel



Merci d'avoir répondu à ce questionnaire. Ce document est très important car il servira de support pour toute relation avec votre commune, pour les éventuelles subventions et aides diverses.

Fait à

Le

Nom, Fonction et Signature de la personne chargée du dossier :

